



## L'ISO 14001, une norme sur l'environnement

La norme ISO 14001:2004 définit les exigences relatives à un système de management environnemental (SME). Elle a pour objectif de permettre à une entreprise d'identifier et de maîtriser l'impact environnemental de ses activités, d'améliorer en permanence sa performance environnementale et de mettre en œuvre une approche systématique pour définir des objectifs et cibles environnementaux, les atteindre et démontrer qu'ils ont été atteints. Précisions.

### Un cadre de fonctionnement à respecter

ISO 14001:2004 donne les exigences génériques pour un système de management environnemental établissant ainsi une référence commune pour la communication sur les questions de management environnemental entre les entreprises, leurs clients, les organismes de réglementation, le public et les autres parties prenantes.

La norme peut être mise en œuvre par des organismes très divers, quel que soit leur degré de maîtrise des questions liées à l'environnement. Seule contrainte, l'entreprise doit s'engager à respecter la législation et la réglementation applicables en matière d'environnement et entrer dans une démarche d'amélioration continue.

La norme spécifie les exigences pour un tel système de management environnemental. Pour être certifié, il faut donc apporter les preuves objectives que le système de management environnemental fonctionne efficacement et en conformité avec la norme. Ces preuves sont étudiées lors d'un audit.

### Une norme utile en interne et en externe

ISO 14001:2004 sert des objectifs internes. Elle peut, par exemple, donner à la direction une assurance qu'elle maîtrise les processus et activités organisationnels ayant un impact sur l'environnement. Elle peut aussi rassurer les salariés sur le fait qu'ils travaillent pour une organisation responsable vis-à-vis de l'environnement.

### D'un point de vue externe, la norme présente également des intérêts

Elle prouve à l'environnement de l'entreprise que celle-ci se soucie de l'environnement et qu'elle se conforme à la réglementation en matière d'environnement.

Une certification à cette norme constitue un atout pour appuyer les déclarations et la communication de l'organisme sur ses propres politiques, plans et actions pour l'environnement.